



☎ 02.35.97.05.51

E-mail : mairie.gueutteville-les-gres@wanadoo.fr
www.gueutteville-les-gres.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2019 à 18 h 00**

1. **Le Procès-Verbal** du conseil municipal du 26 septembre 2019 a été approuvé et signé.
2. **Démission de Monsieur Didier MOLTON, 1^{er} adjoint** : le conseil municipal décide de réduire le nombre d'adjoints à deux : le deuxième adjoint, Monsieur Guillaume FERON devient donc 1^{er} adjoint et le troisième adjoint, Monsieur Jean-Louis RABAULT devient 2^{ème} adjoint.
3. **Participation aux frais de fonctionnement 2017/2018 de l'Ecole de Doudeville (classe ULIS)** : le conseil municipal décide de valider les frais de fonctionnement s'élevant à 694,83 €.
4. **Itinéraire de randonnée : inscription de nouveaux chemins au PDIPR-PDESI**: le conseil municipal accepte l'inscription de 3 chemins supplémentaires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
5. **Demande de subvention** : le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 150 € à l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Cany-Barville dont un jeune de la Commune fait partie.
6. **Acceptation d'un don** : le conseil municipal décide d'accepter un don de 70 €.
7. **Personnel communal – renouvellement de l'adhésion au « risque prévoyance »** :
le conseil municipal décide :
 - d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT.
 - d'accorder sa participation financière au personnel selon le barème déterminé.
8. **Départ en retraite de Mme Buquet Mireille et Mme Duval Nadine** : le conseil municipal décide de leur verser la somme de 500 €.
9. **Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels** : Le conseil municipal décide d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour l'entretien et le gardiennage de l'église, et un agent contractuel pour l'entretien et la gestion de la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le Maire,
David LAMBION
POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ